

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021**

Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2021 à vingt heures trente à la salle communale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHEVEE, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents, sauf M. Michel TARENNE, excusé.

Mme Sandrine GAJENIER est désignée en qualité de secrétaire.

1. Compte-rendu

Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2021 est soumis aux signatures.

2. Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2020

Prenant connaissance du contenu des documents comptables de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Ludovic BURON, délibère et approuve, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2020 du budget communal et du budget annexe de l'eau ainsi que les Comptes de Gestion 2020 du Receveur Municipal qui s'établissent comme suit :

COMMUNE

C.A. 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	313 324,91 €	397 599,28 €	+ 84 274,37 €
INVESTISSEMENT	30 208,90 €	15 493,93 €	- 14 714,97 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

C.A. 2020	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
EXPLOITATION	18 252,01 €	20 314,57 €	+ 2 062,56 €
INVESTISSEMENT	5 829,32 €	15 686,48 €	+ 9 857,16 €

3. Budgets Primitifs 2021 et Affectation des résultats 2020

Commune :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 395 811 €uros en fonctionnement et à 46 835 €uros en investissement.

L'excédent de fonctionnement 2020 étant de 84 274,37 €uros, 14 714,97 €uros sont affectés en section d'investissement pour couvrir le déficit de cette section qui s'élève à 14 714,97 €uros. Le solde, soit 69 559,40 €uros est affecté en section de fonctionnement.

La mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation entraîne le transfert de la part départementale de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) sur la part communale. Mais la TFPB départementale ne correspondant pas exactement à la perte de THp (Taxe d'Habitation sur les résidences principales), s'ajoute à cela un dispositif d'équilibrage sous la forme d'un coefficient correcteur. Il n'en reste que la commune perd ainsi une recette de 7 150 euros.

Le produit des contributions directes qui permet l'équilibre du budget 2021 s'élève à 164 198 €uros. Le produit à taux constants étant de 156 815 €uros, une augmentation des taux de fonciers bâtis et non bâtis de 4,71 % est nécessaire.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) prélevé sur ces contributions est de 45 797 €uros.

Monsieur le Maire propose de retenir pour l'année 2021 les taux de taxes locales suivants :

Foncier Bâti	42,93 %	Produit :	134 156 €uros
Foncier Non Bâti	58,22 %	Produit :	30 042 €uros

(le taux de FB comprend celui du département qui était de 20,22 % en 2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2021 et vote les taux des taxes locales 2021 comme indiqués ci-dessus.

Budget annexe de l'Eau :

Le budget eau (réseau des écarts) s'équilibre en recettes et en dépenses à 24 369 €uros en exploitation et à 14 637,16 €uros en investissement

L'excédent d'exploitation (2 062,56 €uros) et l'excédent d'investissement (9 857,16 €uros) sont respectivement reportés en totalité dans le B.P. 2021.

Vote favorable à l'unanimité.

Tarif de l'eau (réseau des écarts) :

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 6 530 €uros du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le BP 2021.

Les tarifs suivants seront appliqués pour la facturation de l'eau à compter de septembre 2021 : de 0 à 200 m³ : 1,30 €/m³, et au delà de 200 m³ : 1,25 €/m³, soit une augmentation de 0,05 €/m³. Les tarifs de location des compteurs seront de 60 €uros pour le diamètre 15, et 68 €uros pour les diamètres 20 et 30.

4. Subventions communales

Seules les subventions allouées précédemment aux associations communales ou en lien avec la commune sont reconduites.

5. Contrat SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat pour les trois prochaines années à compter du 15 mai 2021.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat avec la société SEGILOG.

6. Rythmes scolaires

Un décret du 27 juin 2017 ouvre la possibilité aux communes de déroger au principe général de la semaine scolaire organisée sur 9 demi-journées.

Considérant que la dérogation obtenue en 2018 arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire 2021,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 30/03/2021 pour solliciter le renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires pour un maintien à la semaine de quatre jours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le renouvellement de la dérogation aux rythmes scolaires pour la rentrée 2021 avec le maintien de la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi et vendredi, avec une durée de 6 heures maximum par jour.

7. Bureaux de vote

En vue des prochaines élections départementales et régionales qui devraient se dérouler les 20 et 27 juin 2021, les créneaux horaires des bureaux de vote sont définis au sein du Conseil Municipal. Compte-tenu du doublement des bureaux de vote, des assesseurs extérieurs au Conseil Municipal seront sollicités.

8. Porte-drapeau

N'ayant plus d'association d'anciens combattants, et par conséquence, plus de porte-drapeau, Monsieur le Maire émet l'idée de la nomination d'un porte-drapeau sur la commune qui assisterait aux cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre.

Toute personne volontaire pour remplir cette fonction est invitée à se faire connaître auprès de la Mairie.

9. Informations et questions diverses

- Le Directeur d'Orange a été interrogé sur la date de mise en service du relais de téléphonie mobile installé à La Flaudière : la mise en service du site est prévue sous 12 mois.
- Monsieur le Maire fait un compte-rendu des assemblées générales auxquelles il a assisté :
 - Ingénierie Eure-et-Loir : pas d'augmentation de la cotisation, problème de personnel au sein du SPANC (assainissement non collectif) entraînant quelques retards dans le traitement des dossiers.
 - PETR (Pôle d'Equilibre Territorial du Perche) : le nombre d'actes d'urbanisme à traiter étant en hausse, un ajustement de la facturation des dossiers instruits sera fait.
 - SIACOTEP (syndicat assainissement collectif) : pas d'augmentation de la surtaxe d'assainissement, les travaux programmés rue des Eglantines sont dans l'attente de la nomination d'un coordonnateur liée à la présence de canalisations en amiante ciment.
 - CdC du Perche : les taux d'imposition sont maintenus, de même que la taxe sur les ordures ménagères et les participations aux transports scolaires.
La Directrice de la CdC ayant annoncé son départ pour le 15 mai prochain, le Président souhaite une mutualisation des services avec ceux de la ville de Nogent-le-Rotrou.
- Monsieur le Maire est intervenu auprès d'un administré s'étant permis d'apporter des modifications sur le trottoir devant sa propriété, celui-ci a été invité à remettre en état les lieux tels qu'ils étaient avant son intervention.
Il est ainsi rappelé que toute action ou tous travaux sur le domaine public doivent faire l'objet d'une demande en Mairie où une autorisation pourra éventuellement être délivrée.
- M. BURON rend compte de la réunion du SICTOM où il a été notamment question de l'aménagement de la déchetterie de Nogent, et de celle du Syndicat des Eaux de la Berthe : une augmentation de 10 % des tarifs de l'eau a été votée, ainsi qu'une augmentation de 10 € par compteur.
- Le déploiement des compteurs Linky est actuellement en cours sur la Commune.

Il n'y a pas d'autres questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.